

COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2013

I) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 12 avril 2013.

II) DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE ST NICOLAS D'ALT

Lors de sa réunion du 08 avril 2013, le comité syndical du syndicat du collège a adopté les délibérations concernant la dissolution de ce syndicat.

- Approbation du résultat comptable de l'exercice 2012
- Approbation de l'état de la dette postérieure au 01/01/2013
- Contributions des communes au budget 2013 de liquidation du syndicat
- Dévolution de l'actif du syndicat, terrains et bâtiments, au Département, à titre gracieux pour un montant de 3 915 187,25 €.

Avant d'être définitivement entérinées, ces décisions doivent recueillir la majorité qualifiée auprès des communes membres.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions par le comité syndical du syndicat du collège mentionnées ci-dessus.

III) TRANSPORT DES COLLEGIENS : PARTICIPATION DES FAMILLES

Suite à la dissolution du syndicat intercommunal du collège Claude Monet, le Conseil communautaire de la CCMV avait délibéré le 06/12/2012 pour intégrer, à ses compétences, celles exercées précédemment par l'ex-syndicat du collège

- Transport des collégiens en partenariat avec le Département
- Aide aux activités pédagogiques du collège : piscine, CDI, sorties.

Cette décision soumise à la majorité qualifiée n'a pas pu être validée suite au vote négatif du conseil municipal de la commune de Saint-Nicolas-d'Alhiermont; sa population, représentant plus de 25% de celle de la CCMV, lui donne une possibilité de blocage dont le conseil use et abuse.

Conséquences de ce veto nicolaisien : il n'y a plus d'instance de proximité, relais entre collège, usagers et Département. Une participation de 130 € par enfant transporté sera réclamée aux familles, certaines activités proposées aux élèves du collège risquent d'être remises en cause faute de financements.

Pour pallier partiellement à ces problèmes, une réunion entre le Département et les Maires s'est tenue à Envermeu le 23 avril 2013.

Concernant la participation financière réclamée aux familles, chaque commune peut passer une convention avec le Département pour une prise en charge partielle ou totale de la part de la commune. La dépense qui fluctuera selon l'effectif transporté sera de l'ordre de 6 500 € par an pour une prise en charge totale.

Le conseil municipal décide de prendre en charge la totalité de la participation financière réclamée aux familles.

Pour l'instant, il n'y a aucune solution pour l'aide au financement des activités pédagogiques.

IV)

QUESTIONS DIVERSES

1- Remplacement des plaques de rues

Avec le temps, mais aussi à cause d'une qualité médiocre, les plaques de rues sont devenues illisibles. Leur remplacement est plus que nécessaire, cela permettra également d'en installer aux nouvelles voies.

Une cinquantaine de plaques est à prévoir.

Pour améliorer leur lisibilité et en harmoniser la couleur avec celle des mâts d'éclairage public, l'encadrement sera en alu marron, le fond de couleur beige.

Deux propositions :

- ✓ Entreprise « Altrad »
130,76 € HT la plaque y compris les fixations.
La dépense s'élèverait à 6 538,00 € HT soit 7 819,45 € TTC
- ✓ Entreprise « La Boussole »
107,75 € HT la plaque y compris les fixations.
La dépense s'élèverait à 5 387,50 € HT soit 6 443,45 € TTC.

La pose serait faite par les employés communaux soit en conservant les anciens poteaux, en acier galvanisé peu esthétique, soit en les remplaçant par des poteaux alu cylindriques de couleur marron au prix unitaire de 83,76 € HT, 4 188 € HT au total.

Le Conseil municipal décide le remplacement des plaques et des poteaux en retenant la proposition de l'entreprise « La Boussole ».

2- Convention pour la maintenance du paratonnerre

La société Indelec propose une convention « Gold » pour une maintenance renforcée du paratonnerre de l'église, à savoir :

- Visite annuelle de contrôle
- Remplacement des pièces hors d'usage par usure normale
- Indemnisation en cas de sinistre dû à la foudre avec un plafond de 100 000 €

Proposition comportant beaucoup d'exclusions et onéreuse,
à savoir 1 076,40 € par an pour des risques déjà couverts par l'assureur communal.

Le Conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette proposition.

3- Participation financière pour l'achat de dictionnaires

Deux enfants de la commune sont scolarisés en classe de CM₂ à l'école primaire de Neufchâtel-en-Bray.

Une demande est adressée à la commune pour financer l'achat de deux dictionnaires, récompense offerte à chaque élève de CM₂ de cette école.

Au regard du contexte dans lequel s'est fait le retrait de ces deux enfants de l'école de Saint-Aubin-le-Cauf, de la position de la commune qui assume sans restriction l'accueil d'élèves hors-communes, le Conseil municipal décide de répondre défavorablement à cette demande.

4- Repas exceptionnels à la cantine

Afin de faciliter l'organisation d'activités exceptionnelles à l'école : sorties pédagogiques, excursions, etc., la fourniture des repas pour des enfants ne fréquentant pas habituellement la cantine peut s'avérer utile.

Proposition est faite, au prix habituel pratiqué, que ces repas soient imputés globalement à la coopérative scolaire, charge à elle de solliciter le remboursement auprès des parents.

Accord du conseil municipal sur cette proposition

5- Aide financière au BAFA

Dans leur recherche d'emplois d'été, les jeunes se heurtent souvent à la nécessité d'être titulaire du BAFA (brevet d'aptitude à la fonction d'animateur) pour prétendre à un poste de moniteur pour l'encadrement des enfants aux centres aérés.

Il est vrai que cette formation est assez coûteuse, environ 1 000 € pour les deux sessions obligatoires, qualification et approfondissement.

Le Conseil municipal décide de favoriser l'accès à cette formation en apportant une aide financière de 40% aux jeunes de la commune.

6- Achat de matériels pour l'école

Le Conseil municipal décide de répondre favorablement à diverses demandes d'acquisition de matériels pour l'école :

- Achat de livres
Une série de 15 manuels de mathématiques pour le CE₂. La dépense est estimée à 225 € maximum.
- Remplacement des vélos et engins roulants
5 top bike, 4 roly taxi et 3 draisy. La dépense s'élève à environ 1 650 €.
- Achat de mobilier
2 bancs et une armoire de rangement. La dépense s'élève à environ 585 €.

V)

INFORMATIONS

1- Logement du PN 102

Madame et Monsieur Harfang ont informé la Mairie qu'ils quittaient le logement au 01 juin 2013. Un courrier sera fait à ICF pour connaître ce qu'il envisage faire de la maison en leur indiquant qu'en cas de vente, la commune pourrait être intéressée.

2- Élections municipales

Les modalités en sont désormais arrêtées.

Pas de scrutin de liste, le seuil étant fixé à 1 000 habitants.

- Déclaration obligatoire de candidatures, le vote pour des personnes non déclarées sera nul.
- Les conseillers communautaires ne seront pas élus mais désignés selon l'ordre du tableau, maire et premier, deuxième adjoints.

3- SMOMRE

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective en porte à porte, à compter du 01 janvier 2014, avec distribution de bacs pucés, le SMOMRE souhaite présenter la démarche au Conseil municipal.

L'intervention sera à l'ordre du jour du prochain conseil.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,